

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Pour une Commission consultative de la culture
Initiant-e(-s) : Antoine Piguet.

Il convient d'abord de se réjouir du rayonnement culturel lausannois, du rôle nécessaire et important des contributions de la Ville dans ce domaine et également des contributions originales des entreprises privées, sous leurs responsabilités directes ou comme mécènes et sponsors.

Pour rappel, le Conseil communal de Lausanne et le groupe PLR ont systématiquement soutenu les différentes institutions culturelles lausannoises toutes ces dernières années : les quatre grandes ainsi que les plus petites, celles qui sont éphémères comme celles qui s'ancrent dans le calendrier. Malgré certaines interventions isolées de conseiller communaux de l'UDC et d'extrême gauche, la liberté artistique a également toujours été soutenue.

Le présent postulat ne vise en aucune manière la remise en question de cette liberté artistique.

Le débat existe, mais porte sur l'utilité d'un impôt sur les divertissements, sur les investissements dans telle ou telle infrastructure culturelles ou sur les choix dans l'attribution de moyens supplémentaires et pour quels publics.

La crise actuelle a enfin vu la Municipalité et le Conseil communal garantir, à juste titre, les subventions des principaux acteurs liés aux institutions publiques.

Toutefois, des tensions existent entre les différents acteurs culturels en lien avec leurs statuts publics ou privés. Les difficultés économiques menacent des équilibres précaires mais connus.

Comme l'a déjà proposé la municipalité comme mesure de soutien liée à la crise COVID, les structures privées culturelles, qui sont souvent de gros contributeurs à l'impôt sur les divertissements, doivent aussi être soutenues. Il serait peut-être temps d'asseoir ces soutiens dans la durée et par la même occasion reconnaître leurs apports culturels d'intérêt public.

Les différentes institutions culturelles tendent à diversifier leurs programmes, leurs modèles économiques et leurs relations avec les autres acteurs privés ou publics.

La Ville n'est pas neutre mais elle doit aussi respecter dans ses actions les contraintes et atouts des uns et des autres et éviter de fausser les règles du jeu sans nécessité.

A l'instar de la Commission consultative urbanisme et transport ou de la création saluée de la Commission d'architecture et urbanisme, il semble aux postulants qu'il conviendrait d'avoir un lieu, non politisé, qui permettrait aux différentes positions et avis de s'exprimer afin d'éclairer utilement le débat public.

Conclusions :

Pour ces motifs, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer une Commission consultative de la culture.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 9 février 2020

L'initiant/l'initiante :
Antoine Piguet



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat/motion/projet de règlement :

- ~~— en commission, pour examen de prise en considération~~
- *directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis*